

Santé

Plus d'un an pour avoir un rendez-vous à Vierzon : les orthophonistes sont débordées

- VIERZON

- SANTÉ

Publié le 22/06/2019 à 15h00



Les praticiennes souhaitent un nouveau calcul de la démographie des orthophonistes. © gaujard christelle

Les trois orthophonistes vierzonnaises estiment qu'elles ne sont pas assez nombreuses. Elles regrettent que l'ARS ne classe pas le territoire en zone très sous-dotée, ce qui permettrait « une aide au maintien et à l'installation ». Céline Andrejewski, Lydie Cartaud et Olivia Renaux-Mesnil, représentantes ou adhérentes du syndicat professionnel Fédération des orthophonistes de France (FOF) Berry-Val de Loire, sont en colère. Les trois spécialistes libérales de Vierzon déplorent le manque d'orthophonistes sur le bassin local, en baisse depuis cinq ans, alors qu'elles doivent « faire face à une demande croissante de bilans orthophoniques et de soins dans une ville de 27.000 habitants et un bassin de 45.000 personnes ». (*)

« Plus d'un an pour obtenir une consultation »

Les trois spécialistes vierzonnaises, réunies dans un même cabinet, regrettent que l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val-de-Loire, « dans son dernier calcul de la démographie des orthophonistes, n'a pas jugé la situation suffisamment alarmante pour classer Vierzon en zone très sous-dotée en orthophonistes. Ainsi, la ville voit disparaître la possibilité d'aide au maintien des orthophonistes en place et d'aide à l'installation de nouveaux ». Actuellement, le bassin de Vierzon est en zone sous-dotée.

Un recours déposé auprès de l'ARS

Les praticiennes expliquent avoir « déposé un recours gracieux auprès de l'ARS et un recours hiérarchique auprès du ministère de la Santé et des affaires sociales pour dénoncer les procédures aberrantes de calcul démographique des professionnels de santé ».

« Nous sommes totalement débordées. Plus de 200 personnes sont en attente de soins ou de bilans et devront attendre bien plus d'un an pour obtenir une consultation », soulignent les trois orthophonistes.

« Nous sommes totalement débordées. Plus de 200 personnes sont en attente de soins ou de bilans et devront attendre bien plus d'un an pour obtenir une consultation. »

Contactée, l'Agence régionale de santé explique que « le directeur général de l'ARS détermine par arrêté, après concertation avec les représentants des professionnels de santé concernés, les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ».

La spécialité

Les orthophonistes soignent des patients de tous âges, atteints de troubles affectant les fonctions de l'oralité, du langage et de la pensée tels que : la surdité, le bégaiement, le retard de langage, l'autisme, les troubles du langage écrit, de la cognition mathématique, de la voix, de la

déglutition, de la parole et du langage chez des patients victimes d'un AVC, des maladies de Parkinson et Alzheimer, etc.

Pour les orthophonistes libéraux, « le classement d'un bassin de vie en zone très sous-dotée donne droit à des aides conventionnelles négociées entre les représentants de la profession au niveau national et l'assurance-maladie ».

« En région Centre-Val de Loire, nous connaissons une démographie médicale faible mais une part importante de la région est classée en zone sous-dense : 26,6 % de la population (contre 12,8 % au niveau national) ont pu être classés en zone très sous-dotée, ce pourcentage limitatif étant défini par arrêté ministériel. Le bassin de vie de Vierzon a ainsi été classé en zone sous-dotée », ajoute l'ARS.